



Décision du 2 septembre 2020

**DECISION DU PRESIDENT DE LA  
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE BASTIA  
PRISE EN VERTU DE LA DELEGATION D'ATTRIBUTION DU CONSEIL**

**OBJET : Etablissement d'un partenariat entre la Communauté d'Agglomération de Bastia et l'Office de Tourisme de l'Agglomération de Bastia pour la réalisation d'actions liées au projet « INTENSE » inscrit dans le cadre du Programme INTERREG Italie-France MARITIME 2014-2020**

Le Président de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2001-1966 du 24 décembre 2001 portant transformation du District de Bastia en Communauté d'Agglomération et fixant les compétences de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2B-2018-06-13-00 du 13 juin 2018 portant dernière modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Considérant que le Conseil a élu Louis Pozzo di Borgo, Président de la Communauté d'Agglomération de Bastia, le 10 juillet 2020 ;

Considérant que selon l'article L5211.10 du CGCT, le Président peut recevoir délégation d'une partie des attributions du Conseil, organe délibérant, à l'exception de celles qui lui sont expressément réservées par la loi ;

Considérant que pour une bonne administration et une plus grande efficacité de l'action communautaire, le Conseil, par une délibération en date du 24 juillet 2020, a délégué au Président les attributions suivantes :

**Autres domaines :**

- Conventions ne portant pas sur des domaines exclus du champs des délégations, et en cas d'incidence financière, si le montant est prévu au budget

Considérant la participation de la CAB au projet Interreg Marittimo INTENSE en tant que partenaire et le budget alloué ;

Considérant la convention conclue entre la CAB et l'Office de Tourisme de la Communauté d'Agglomération de Bastia le 30 juillet 2018 et fixant les missions de l'OT ;

**OBJET : Etablissement d'un partenariat entre la Communauté d'Agglomération de Bastia et l'Office de Tourisme de la Communauté d'Agglomération de Bastia pour la réalisation d'actions liées au projet « INTENSE » inscrit dans le cadre du Programme INTERREG Italie-France MARITIME 2014-2020**

**DECIDE**

De confier à l'Office de Tourisme de la Communauté d'Agglomération de Bastia la réalisation d'actions de soutien au tissu économique touristique dans le cadre du projet INTERREG Marittimo INTENSE ;

**DIT**

-Que les actions seront réalisées par l'Office de Tourisme dans la limite du budget restant soit 37.971,25€ TTC et financées à 85 % par des fonds FEDER dans le cadre du projet INTENSE ;

-Que la contrepartie de 15% restant à charge du bénéficiaire sera comprise dans la subvention annuelle versée par la CAB à l'OT ;

**APPROUVE**

La convention entre la CAB et l'OT, ci-annexée ;

Ainsi fait les jour, mois et an que dessus.



**LE PRESIDENT**

*Louis Pozzo di Borgo*  
**Louis-POZZO DI BORGO**

Acte certifié exécutoire  
après dépôt en préfecture  
le **08 SEP. 2020**  
et publication ou notification  
du **08 SEP. 2020**  
La Directrice de l'Administration Générale  
*Nora NGHRAOUI*  
**Nora NGHRAOUI**